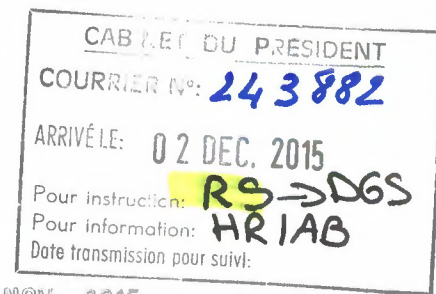




LE PREMIER MINISTRE



Paris, le 26 NOV. 2015

Monsieur le Président,

Vous m'avez alerté sur l'équilibre des missions prévues pour la future DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes entre son siège à Clermont-Ferrand (Lempdes) et son site lyonnais. Cette question d'équilibre est l'un des points essentiels de la réforme territoriale et j'ai à cœur de veiller à ce que la nécessaire réorganisation des services déconcentrés de l'État ne conduise pas à l'affaiblissement des territoires qui ne seront plus chefs-lieux de région.

Je peux vous assurer que tel est bien le cas. Toutes directions régionales confondues, le travail de préfiguration réalisé pour Auvergne et Rhône-Alpes confirme que les équilibres des effectifs des agents de l'État vont bien être préservés sur Clermont-Ferrand et sur Lyon lors de la fusion des deux régions.

En effet, comme le préfet préfigurateur Michel DELPUECH vous l'avait expliqué lors de sa visite à Clermont-Ferrand le 29 mai dernier, les futures directions régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes seront toutes organisées avec une implantation sur les deux villes de Lyon et de Clermont-Ferrand, avec un seul lieu de commandement pour chacune. Un lourd travail a été réalisé par les directeurs préfigurateurs pour répartir équitablement les missions régionales entre les deux villes, en veillant aux complémentarités et en évitant les doublons. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, le pôle « patrimoine » de la future DRAC, le pôle le plus important de la direction, sera piloté à Clermont-Ferrand tout comme trois services importants de la future DREAL : le service en charge du développement durable et de l'évaluation, le service en charge de l'eau, de l'hydroélectricité et de la nature et le service des prestations comptables mutualisé et des marchés publics.

S'agissant de la future DRAAF, le choix d'implanter son siège à Clermont-Ferrand se traduit d'abord par l'affectation au siège de son directeur, de son directeur délégué, de la Secrétaire générale et de toutes les fonctions support, ne laissant à Lyon que quelques agents nécessaires au fonctionnement de ce site.

Le chef du service développement rural et des territoires est également basé à Clermont-Ferrand pour piloter l'ensemble des actions co-financées par l'État et mises en œuvre dans le cadre des deux programmes de développement rural.

Monsieur René SOUCHON
Président du Conseil régional
Président de la délégation française
du Comité des Régions d'Europe
Ancien Ministre
59, Boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMOND-FERRAND Cedex 2

.../...

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne – 75007 PARIS

Il aura en particulier en responsabilité la politique de compétitivité des exploitations agricoles, les programmes agro-environnementaux et climatiques, la politique de la montagne et des massifs. Il sera également en charge du pilotage budgétaire de toutes les interventions en direction de l'agriculture, ainsi que du premier pilier de la PAC. Ce choix tient compte de la proximité avec le Commissariat du massif central, et de l'annonce que vous aviez faite d'implanter les services agricoles du futur Conseil régional à Clermont-Ferrand.

Le chef du service statistique est également installé sur le site auvergnat; cette localisation de la majeure partie du pôle étude et diffusion permettra en outre de consolider les compétences stratégiques.

Il est vrai que cinq autres chefs de services sont localisés à Lyon. Cependant, tous ces services sont bi-sites, et le Préfet préfigurateur a veillé à concilier la recherche d'une répartition équilibrée des pôles fonctionnels, tout en prenant en compte la disponibilité des compétences et les spécificités de chaque territoire.

C'est ainsi que pour la forêt, le choix a été fait de créer à Clermont-Ferrand un pôle « Energie et Chimie verte » et d'y installer également le pôle « juridique » ainsi que le pôle « santé des forêts » du service régional de l'alimentation, exclusivement implanté à Clermont-Ferrand.

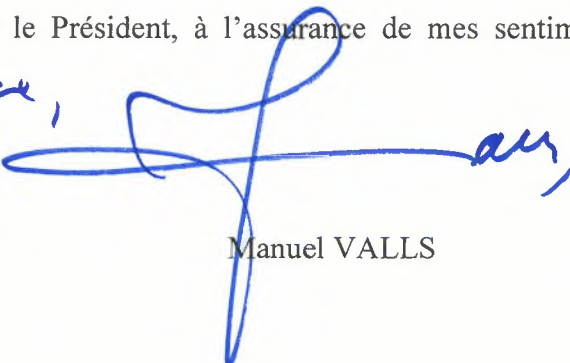
S'agissant des thématiques «installations» et «agriculture biologique», elles ont effectivement été rattachées à deux pôles pilotés à partir de Lyon. Vous savez combien la politique de l'installation est liée au foncier, aux structures, et à l'action des SAFER : parmi les cinq agents qui constituent ce pôle, deux sont implantés à Clermont-Ferrand, dans une logique de proximité par rapport au territoire pour le suivi de ces dossiers. Pour ce qui relève de l'appui au développement de l'agriculture biologique, l'expérience acquise en Rhône-Alpes bénéficiera à l'ensemble du territoire de la future région. J'ajoute que le pôle « agriculture et environnement » est localisé à Clermont-Ferrand, ainsi que le pôle « Ecophyto », pour porter efficacement l'ambition gouvernementale en faveur de l'agro-écologie.

Au total, au 31 décembre 2018, ce sont 17 chefs de pôles qui seront à Clermont-Ferrand et 17 chefs de pôles qui seront à Lyon. Ce faisant 22 postes seront déplacés, dont 18 de Lyon vers Clermont-Ferrand et 4 en sens inverse ; c'est un solde net de 11 agents supplémentaires qui sera affecté à Clermont-Ferrand, et retiré à Lyon.

Tels sont les éléments dont je souhaite vous faire part. Ils témoignent de la volonté de traduire très concrètement le choix gouvernemental d'installer, dans la durée, le siège de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes à Clermont-Ferrand, en y confortant des compétences clefs, et en consolidant ses effectifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et la plus cordiale,



Manuel VALLS